

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/120 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AU COLLECTIF GHJUSTIZIA E VERITA ET A MAXIME BEUX

SEANCE DU 23 JUIN 2016

L'An deux mille seize et le vingt-trois juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PUCCI Joseph, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BIANCUCCI Jean à M. VANNI Hyacinthe
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à ROSSI José
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse

ETAIENT ABSENTS : MM.

BARTOLI Paul-Marie, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 60,
- VU** la motion déposée par Mmes Laura Maria POLI et Lauda GUIDICELLI aux noms des groupes « Corsica Libera » et « Femu a Corsica »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

*« **CONSIDERANT** qu'il existe historiquement diverses formes de racisme anti-corse,*

***CONSIDERANT** que les manifestations de ce racisme tendent à se multiplier et à se banaliser, comme le montrent plusieurs épisodes tirés de l'actualité récente,*

***CONSIDERANT** que ce racisme anti-corse s'exprime particulièrement dans le domaine sportif,*

***CONSIDERANT** la question orale n° 2014/O2/047 posée par Saveriu LUCIANI sous l'ancienne mandature, au Président du Conseil exécutif sur l'affaire dite de la « Bandera corsa »,*

***CONSIDERANT** la réponse de l'ancien Président du Conseil exécutif affirmant que « d'interdire de brandir un drapeau corse, d'identifier ce geste à une provocation constitue un acte raciste »,*

***CONSIDERANT** l'agression caractérisée, gratuite et démontrée clairement par des vidéosurveillances sur de jeunes supporters corses à Reims le 13 février 2016,*

***CONSIDERANT** la gravité des blessures d'un de ces supporters, Maxime BEUX, ayant perdu l'usage d'un œil,*

CONSIDERANT *l'injustice manifeste engendrée par ces traitements discriminatoires, et les innombrables réactions de soutien émanant de notre société, dans sa grande diversité, au travers de mouvements sportifs, syndicaux, associatifs, culturels et politiques qui ont rejoint la démarche Ghjustizia è Verità,*

CONSIDERANT *que la situation actuelle commande à l'Assemblée de Corse, dépositaire des intérêts matériels et moraux du peuple corse, de réagir par les moyens dont elle dispose,*

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE solennellement son soutien au Collectif Ghjustizia è Verità suite aux événements découlant de l'affaire dite « Reims-Bastia ».

CONFIRME sa volonté d'explorer l'ensemble des voies de droit, aux fins d'ester en justice afin de préserver la défense des intérêts, l'intégrité et la dignité de sa jeunesse et de l'ensemble du peuple corse ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 juin 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI